

DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 30 janvier, à vingt heures trente le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 22 janvier 2018

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, WLOCZYSIK Catherine, NYZAM Fabienne, Messieurs DE GUILLEBON Olivier, FAURE Jean Claude, CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien et PASQUAUD Roland.

Excusé : Monsieur REID Derek.

Démissionnaire : Madame MARTIN Sandrine

Monsieur DE GUILLEBON Olivier a été désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

Deux têtes de robinet ont été volés au camping : mettre un panneau « local sous alarme ».

Peindre les nouvelles fenêtres de la salle polyvalente.

**Evolution du service instruction des autorisations du droit des sols** : création d'un service commun avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Etat n'assure plus l'instruction des ADS pour les communes dotées de carte communale comme Bonnes. La commune a cependant bénéficié d'un service « partagé » à l'échelle du territoire de la CdC 4B Sud Charente et de la CdC Lavalette Tude Dronne en 2017.

La compétence instruction des Autorisations du Droit des Sols est une compétence communale, il est donc nécessaire que la commune confie l'exercice de cette compétence à la CdC via la création d'un service commun.

Délibération à l'unanimité du conseil municipal pour autoriser la création d'un service commun « Instruction des Autorisations du Droit des Sols » entre la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et les communes concernées par le désengagement de l'Etat en matière d'urbanisme.

**Taxe d'aménagement** : la commune de Bonnes a institué une taxe d'aménagement au taux de 1.5% en exonérant les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

A l'application de cette taxe il s'avère que pour un garage de 93 m<sup>2</sup> la part communale de la taxe d'aménagement s'élève à 1012 euros à laquelle il faut ajouter la part départementale de 877 euros et la taxe d'archéologie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas baisser le taux actuel à 1.5% mais d'exonérer à 50% la surface taxable des garages.

**Aménagement du bourg** : l'appel d'offre est terminé pour le choix d'un Cabinet d'Etude. La Sarl Amplitude Paysages 24 est titulaire du marché pour un montant HT de 25 329.72 euros. Cette étude est financée à 50% par le conseil général.

Les étapes du projet :

Tranche ferme : étude complète sur l'ensemble du bourg

Tranche optionnelle 1 : aménagement de sécurité de la RD 17 entre le carrefour de l'école et l'entrée du bourg nord

Tranche optionnelle 2 : aménagement de sécurité de la RD 17 entre l'agglomération sud et le carrefour de l'école

Tranche optionnelle 3 : aménagement de sécurité de la RD 139 rue du Périgord

Tranche optionnelle 4 : aménagement de la rue du château

Estimation de l'ADT 16

Tranche optionnelle 1 : 137 080 € HT

Tranche optionnelle 2 : 95 500 euros HT

Tranche optionnelle 3 : 96 030 € HT

Tranche Optionnelle 4 : 158 500 € HT

Le coût des travaux est évalué à 487 110 € HT

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour déposer les demandes de subventions pour la première tranche (DETR, département). Le financement se fera par un emprunt sur 2019.

**Fibre optique** : lancement par la CdC Lavalette Tude Dronne du programme de mise en place de la fibre optique dans chaque foyer selon un planning qui va s'étaler jusqu'en 2022. Programme assuré par le Syndicat d'Aménagement Numérique départemental et financé par l'Etat, La Région, le département, la CdC et les communes (2000 euros pendant 30 ans pour Bonnes). La commune de Bonnes n'est pas classée dans les communes prioritaires.

**Devenir de l'école de Bonnes** : l'inspection académique qui ne veut plus de maître isolé pour des raisons de sécurité et d'enseignement pédagogique, propose à la CdC le regroupement de l'Ecole de Bonnes et de Laprade sur Aubeterre et Saint Romain qui disposent de locaux pour héberger chacun deux classes.

Une réflexion sera engagée avec la CdC pour l'avenir des locaux de l'école de Bonnes.

**Restaurant de Bonnes** : les loyers sont impayés. Il est proposé au conseil d'attendre fin février (remboursement de la TVA) avant de mettre en œuvre la clause résolutoire du bail pour non-paiement de loyers. Accord du conseil.

**Logement Abbé Privat** : devant le peu de proposition d'achat, il a été décidé de refaire la tapisserie et la peinture du logement pour le louer. L'employé communal assurera les travaux.

**Taxe foncière logement Abbé Privat** : La Cdc nous demande de lui rembourser la taxe foncière du logement pour 2016 et 2017. Accord à l'unanimité du conseil.

**Aménagement aire de jeux** place de la Mairie : dans le bulletin municipal il a été demandé aux familles de s'exprimer sur l'utilité de cet équipement.

**Programme de voirie CdC :**

- Fontaubier (au niveau de l'arbre et de l'étang ainsi que dans le haut du village)
- Entrée du Camping
- La Gare
- Jeanfièvre
- Langlade (maisons neuves)
- L'Ecurie (au-dessous Monsieur VALOIS)

Un programme d'élagage est prévu. Prévenir les propriétaires avant les travaux.

Prévoir un programme de taille des arbres avec l'entreprise PASS.

**L'école d'Aubeterre demande une subvention** pour un prochain voyage : 7 enfants x 30 euros soit 210 euros à prévoir au budget.

**Investissement 2018 à prévoir :**

- Aménagement bourg (étude + première tranche)
- Aire de camping-car à terminer
- Piano salle polyvalente
- Changer la banquetteuse (environ 10 000euros)
- Couverture Logement Impasse Abbé Privat (10 000 euros)

**Horaires été employé communal** : Pour être en règle notamment au niveau de l'assurance il est réglementaire de demander l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion pour les horaires d'été de l'employé communal notamment lors des grandes chaleurs. A définir avec l'employé concerné.

**Heures complémentaires Madame Nelly CHATENET** : pour nécessité de service Madame CHATENET a effectué 95 heures complémentaires au 31 décembre 2017. Son temps de travail étant annualisé il est proposé au conseil de lui payer 50 heures complémentaires, les heures restantes étant à récupérer sur ce début d'année. Accord à l'unanimité du conseil.

Monsieur CHATENET Fabrice époux de Madame CHATENET Nelly a été prié de sortir de la salle durant la délibération du conseil.

Il est demandé à Madame Nelly CHATENET de donner en Mairie ses heures à la semaine pour mieux gérer les travaux complémentaires qui lui sont demandés.

**Ordures ménagères** : en ce début d'année, pour des raisons économiques, Calitom va changer sa méthode de collecte. Un camion robotisé avec un bras hydraulique pour saisir les conteneurs, va effectuer la collecte. Seuls les conteneurs homologués seront vidés. Plus de ramassage de sacs isolés.

**Nouvelle correspondant de la Charente Libre : Madame Josie MERZEAU**

[jmerzeau@yahoo.fr](mailto:jmerzeau@yahoo.fr)/06.87.73.18.16 ou 05.45.98.55.95

Séance levée 23 h 30

